



« Le système des traités de désarmement est un vrai sujet de préoccupation »

Entretien avec Françoise Dumas, présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale



Françoise Dumas

Françoise Dumas a été élue présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale en octobre 2019. Elle est députée de la 1^{re} circonscription du Gard depuis 2012 et conseillère municipale et communautaire de Nîmes.

Assistante sociale à ses débuts puis directrice territoriale dans l'action sociale, Françoise Dumas est élue vice-présidente du conseil régional de Languedoc-Roussillon au développement économique en mars 2010. Elle est réserviste citoyenne depuis 2016, d'abord au sein de l'Armée de terre, puis au sein de la Marine nationale. Elle est également auditrice de la 70^e session Politique de défense de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Quels sont le rôle et les axes de travail actuels de la commission ?

La commission de la défense nationale et des forces armées est une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Son rôle n'est pas principalement législatif, même si elle a à connaître de tous les textes concernant la défense, mais leur nombre est limité. L'examen de la loi de programmation militaire (LPM) tous les cinq ans constitue notamment un rendez-vous important. L'essentiel du rôle de la commission réside dans le contrôle de l'action du gouvernement, via les auditions ou les missions d'information donnant lieu à des rapports avec des suggestions d'amélioration.

Notre commission est un lieu unique et précieux, puisque c'est la seule institution de notre République à avoir pour vocation de veiller à la fois aux moyens de nos forces armées et au lien entre la nation et son armée. Cette spécificité fait de son président le représentant naturel de la communauté de défense au sens large.

La commission mène actuellement un cycle d'auditions géostratégiques visant à faire un état des lieux de la conflictualité et des menaces, deux ans après la parution de la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la préparation de la loi d'actualisation de la LPM que nous examinerons en 2021. A la suite de ce cycle, nous nous concentrerons sur le secteur spatial, qui connaît actuellement de grands bouleversements et en particulier sur la création du commandement de l'espace intervenu en septembre 2019¹.

Vous souhaitez relancer les déplacements parlementaires sur les questions militaires et de sécurité. Quel est votre objectif ?

Il est très important que la commission de la défense affirme sa visibilité directement auprès des forces en opérations. Nous avons le devoir de leur témoigner le soutien de la Nation, mais aussi d'aller à leur rencontre pour identifier leurs besoins et ainsi œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de vie et de réalisation de leurs missions.

1 : Cf. Défense n° 197, mars-avril 2019, L'espace et la défense.

2 : Opérations extérieures.



Audition de la ministre des Armées à la commission de la défense, le 15 janvier 2020. Deux ans après la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, la commission mène un cycle d'auditions en vue d'un état des lieux de la conflictualité et des menaces.

Au-delà des déplacements auprès des forces en OPEX², je souhaite que la commission approfondisse ses travaux en métropole et en outre-mer. La Défense est un vecteur important de développement et d'attractivité pour nos territoires. Nous avons la chance d'avoir des régiments ou des entreprises du secteur répartis sur l'ensemble du territoire national, il nous faut les faire connaître et les valoriser. Ils sont parfois vitaux en termes d'aménagement du territoire ; les élus et les populations y sont très attachés. C'est aussi une réponse à la crise que nous avons connue ces derniers mois.

Depuis janvier 2013, la France maintient environ 4 500 militaires dans la bande sahélo-saharienne (BSS). A ce jour, 44 militaires français y ont trouvé la mort. Quel est selon vous l'avenir de notre dispositif alors, que les Américains envisagent de réduire, voire de retirer, les moyens consacrés à la lutte antiterroriste en Afrique de l'Ouest ?

Le Sommet de Pau³ a permis la création d'un nouveau cadre politique, stratégique et opérationnel qui prendra le nom de *Coalition pour le Sahel*. Cela scelle la volonté des pays de véritablement repenser leur action et de mieux la coordonner pour produire des effets plus rapidement. Ce cadre reste ouvert et un appel à l'ensemble des pays volontaires et partenaires a été formulé pour

qu'ils viennent apporter leur contribution à la stabilisation de la région.

Ce cadre est organisé autour de quatre piliers qui sont la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités militaires des États de la région, la restauration de la présence de l'État et des services publics dans les zones où elle en est absente, la poursuite des efforts dans le domaine de l'aide au développement. Le président de la République a également annoncé l'envoi au Sahel de 220 soldats français supplémentaires, ce qui portera le total des militaires de l'opération *Barkhane* à plus de 4 700.

L'actualité n'est donc pas au désengagement et nous avons obtenu toutes les clarifications nécessaires sur le cadre politique et militaire de notre présence en BSS.

L'Agence de l'innovation de défense a été créée en septembre 2018. Quel lien faites-vous entre *innovation* et *supériorité opérationnelle* ?

L'innovation a en effet pour objet la conquête et le maintien de la supériorité opérationnelle. Il n'est pas question, en l'espèce, d'innover pour la seule beauté des sciences de l'ingénieur. Au demeurant, l'innovation n'est pas seulement technologique ; elle peut être aussi organisationnelle ou doctrinale. On sait que les chars d'assaut sont apparus chez les alliés dès 1916, mais ils n'ont pas été décisifs,

3 : Sommet des chefs d'État membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et du président français, le 13 janvier 2020 à Pau, pour examiner la situation dans l'espace G5 Sahel.



faute d'une doctrine d'emploi cohérente. A l'inverse, l'armée allemande en 1940 a percé le front de l'ouest grâce à une doctrine d'emploi combinée des chars et des avions. De nos jours, il ne suffit pas de se doter de drones, armés ou non, il faut élaborer une doctrine d'emploi cohérente avec nos engagements. En un mot, la supériorité technologique est nécessaire, mais elle ne suffit pas pour l'emporter sur le champ de bataille.

Une phase pilote du service national universel (SNU) a été expérimentée dans 13 départements en juin 2019, dispositif étendu prochainement à 30 000 jeunes. Quelle est votre approche sur ce sujet et quel devrait être le rôle des armées ?

Le SNU est pour moi un des grands projets de ce quinquennat. Ses objectifs sont multiples : lutter contre l'assignation à résidence des jeunes, favoriser la cohésion sociale, créer une culture de l'engagement, parler des enjeux de défense et de sécurité... Le bilan de la première édition est bon et les jeunes qui y ont pris part semblent avoir apprécié cette expérience qu'ils jugent très utile.

Les armées sont sollicitées de par leur expérience pédagogique et dans la relation à la jeunesse, à la formation initiale des formateurs. L'idée est que les formateurs civils du SNU s'inspirent de la pédagogie militaire et l'adaptent aux besoins spécifiques des jeunes du SNU. Les armées comprennent tout l'intérêt du SNU pour le recrutement. Mais en tant que parlementaires, nous veillerons en même temps au plein respect de la loi de programmation militaire qui ne prévoit pas de financement pour le SNU. Autrement dit, la participation des armées au SNU ne saurait porter atteinte à la remontée en puissance de nos armées engagée depuis 2017.

La réglementation ITAR⁴ est clairement utilisée par les États-Unis dans le cadre d'une guerre commerciale. Comment ce sujet central pour nos industriels de l'armement, donc notre indépendance stratégique, est-il suivi par la commission ?

Le sujet me semble bien pris en compte par le ministère, notamment à la Délégation générale de l'armement (DGA). Les commissaires à la défense



A Gao, au Mali, avec les forces françaises. Repenser l'action de la Coalition pour le Sahel et mieux la coordonner pour produire des effets plus rapidement.

ne manquent pas une occasion d'interroger la ministre et le DGA sur ces sujets. Nous sommes extrêmement vigilants, mais aussi confiants dans la politique actuellement suivie, qui vise, notamment au niveau européen, à accroître notre niveau d'autonomie stratégique en favorisant les filières « *ITAR free* ».

Le président de la République a annoncé, début 2018, le renouvellement des deux composantes de la dissuasion nucléaire française, avec un budget devant atteindre 6 milliards € en 2025. Comment la commission est-elle associée à ce sujet ?

Le Parlement est par nature concerné par toutes les questions budgétaires. Il vote et amende le budget annuel et la programmation militaire pluriannuelle. La dissuasion a un coût, bien moindre aujourd'hui qu'au moment de sa constitution. Elle représente un avantage déterminant en matière militaire, diplomatique et politique. Elle est « l'assurance vie » de la Nation et protège nos alliés les plus proches qui pourraient faire partie des « intérêts vitaux » de la France.

4 : International Traffic in Arms Regulations.

5 : Cf. Défense n° 201, nov-déc 2019, La Chine et la sécurité internationale.

C'est aussi beaucoup plus économique que l'entretien d'une armée conventionnelle apte à faire face à toutes les menaces potentielles. Nous débattons traditionnellement de ces questions au moins une fois par législature. Ce sera le cas en prévision de l'actualisation de la LPM prévue en 2021.

Pour la première fois depuis de longues années, un conflit de haute intensité contre la Russie n'est plus une simple hypothèse. Vous avez récemment présidé une table ronde sur la Russie. Qu'en retirez-vous ?

Les Livres blancs successifs depuis 1994 n'ont jamais évacué la possibilité d'un conflit de haute intensité en Europe. La France est parvenue, grâce notamment à la vigilance du Parlement, à préserver un modèle d'armée complet justement pour faire face à toute éventualité. La situation reste inchangée. Ce qui a changé, ce sont les engagements pris dans le cadre de l'OTAN en 2014 afin d'augmenter les capacités des pays européens de l'Alliance. Mais l'OTAN n'a pas substantiellement modifié sa planification. Les exercices sont simplement plus nombreux et plus réalistes et les capacités de réaction rapide ont été améliorées.

Je ne peux qu'approuver la volonté du président de la République de dialoguer avec la Russie et ce, sans naïveté. Il convient en outre de garder les moyens militaires de faire face à toute éventualité, émanant d'autres puissances.



Visite sur une base aérienne. Préserver un modèle d'armée complet pour faire face à toute éventualité, incluant un conflit de haute intensité en Europe.

Politique du fait accompli en mer de Chine, base militaire à Djibouti qui pourrait atteindre 10 000 hommes à terme, endettement systémique de pays africains, opérations d'influence à travers les « nouvelles routes de la Soie » espionnage technologique, etc... Quelle forme de dialogue pouvons-nous avoir avec la Chine dont le comportement inquiète ?

L'enjeu principal pour l'Europe est la sécurité du commerce avec l'Asie, d'où notre insistance pour protéger la liberté de navigation, y compris en mer de Chine. Notre perception de la Chine est donc différente de celle des États-Unis. Au demeurant, les États européens ne prétendent pas lutter avec la Chine en termes de puissance. Dès lors, le dialogue est possible. Nous devons veiller à préserver nos intérêts, économiques et stratégiques, face aux ambitions chinoises et l'UE doit préserver son rang à l'échelle internationale. Cela peut se faire de manière apaisée mais sans naïveté, entre États issus de vieilles civilisations⁵.

Le parlement turc a autorisé l'envoi de troupes en Libye pour s'opposer aux forces du Général Khalifa Haftar, soutenues notamment par la Russie, l'Arabie Saoudite et l'Égypte. La Libye est le dernier territoire perdu par les Ottomans et Mustafa Kemal Atatürk y a été blessé... Derrière le « story telling » comment faire pour s'opposer aux ambitions turques en Méditerranée ?

Vous avez raison de rappeler le poids de l'histoire. Le président Erdogan la connaît et l'utilise pour accroître le poids de son pays en tant que puissance régionale économique, militaire et politique. Comme d'autres, la Turquie pratique à l'occasion la politique du fait accompli pour modifier en sa faveur une situation juridique défavorable, tout en connaissant ses limites. Il convient donc de lui imposer des lignes rouges fondées sur le droit et de montrer la détermination à les faire respecter, comme nous le faisons en resserrant notre partenariat avec Chypre. Pour en revenir à la Libye, je crains que l'objectif final du régime turc soit d'y pérenniser une zone sous influence turque autour de Misrata, en s'appuyant

sur une composante de la population qui lui est favorable pour des raisons historiques. L'ONU devrait se préparer à y déployer des Casques bleus pour longtemps, comme à Chypre, hélas.

L'intervention d'une coalition internationale dans la zone irako-syrienne s'est appuyée en grande partie sur les Kurdes, qui ont apporté une aide déterminante à la victoire contre le terrorisme en payant « le prix du sang ». Comment gagner la paix aujourd'hui alors que ces 5 années de lutte ont été balayées par l'intervention turque ?

Je tiens à souligner que l'Assemblée nationale a adopté, au lendemain de l'intervention turque en Syrie, une résolution qui condamne fermement l'offensive militaire turque dans le Nord-Est syrien, demande l'arrêt immédiat des hostilités, affirme notre soutien aux Forces démocratiques syriennes, dont les Kurdes et leurs alliés arabes, et invite le gouvernement à adopter toutes les mesures à même de soutenir les Kurdes et protéger les populations civiles.

Les objectifs de la France demeurent inchangés, à savoir la lutte contre le terrorisme (Daesh en particulier) et la stabilisation de la région. Cela passe nécessairement par le respect des oppositions politiques au sein des États, l'équilibre entre sunnites et chiites et la création d'un indispensable consensus régional.

Vous avez participé il y a peu à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Quels sont les défis stratégiques liés à l'avenir de l'Alliance transatlantique ? Une intervention dans la bande sahélo-saharienne serait-elle concevable ?

Du point de vue militaire, l'OTAN est une formidable machine à élaborer des normes et de la planification opérationnelle ; son utilité est indéniable. Je suis pour ma part convaincue qu'il ne faut pas casser un outil qui peut servir un jour compte tenu des menaces. Mais le problème de l'OTAN, c'est ce que voulait dire le président de la République, c'est l'absence de vision commune au niveau politique. Il n'est pas certain que l'OTAN ait vocation à intervenir en bande sahélo-saharienne. En revanche le soutien de l'ONU,



© US Air Force.

Le prototype de missile hypersonique X-51, lors d'un essai depuis un bombardier américain B-52. A l'initiative du président Trump, un nouveau missile de croisière à charge nucléaire réduite est en développement. La France insiste sur l'importance du multilatéralisme face au risque d'affaiblissement accru du système international de limitation des armements.

de l'Europe, de nos alliés européens et américains est indéniable et indispensable pour redonner aux États du G5 Sahel toute l'effectivité de leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire.

Alors que les États-Unis et l'Iran s'affrontent, l'Europe est clairement marginalisée mais subit paradoxalement les conséquences des incendies au Moyen-Orient. Quelle approche devrions-nous avoir ?

La priorité de la France et des Européens doit être à la stabilisation de cette zone, dont je rappelle l'importance pour le commerce maritime mondial. Nous devons poursuivre notre appel au dialogue avec l'Iran dans un triple objectif : éviter que l'Iran n'acquière l'arme nucléaire, qu'il cesse ses actions de déstabilisation de la région et qu'il stoppe le développement de son programme balistique. Je suis convaincue que le dialogue peut être rétabli et que nous pouvons trouver une solution politique face à cette crise.

Les puissances européennes ont des intérêts dans la région, à commencer par les deux parties au traité de Lancaster House⁶, qui entretiennent depuis des siècles un réseau d'alliance et d'amitiés au Proche et au Moyen-Orient. Notre approche, c'est le temps long.

6 : La France et le Royaume-Uni.



En visite à bord de la frégate Courbet avec la ministre des armées. La coopération internationale, en particulier européenne, est une priorité, notamment avec le Royaume-Uni dans le cadre des traités de Lancaster House.

Fin du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires, utilisation d'armes chimiques en Syrie, armes nucléaires en Corée du Nord... Le système des traités de désarmement est-il menacé à vos yeux ?

Clairement, oui. Je ne vous cache pas que c'est un vrai sujet de préoccupation. C'est bien pour cela que la France insiste tant sur l'importance du multilatéralisme face à l'accroissement du risque pour l'Europe, comme il y a 40 ans, de redevenir de près ou de loin un champ de bataille. Notre diplomatie s'active pour sensibiliser les Européens sur le sujet.

Comment faire pour ne pas casser la coopération franco-britannique en matière de défense malgré le Brexit ?

Les Britanniques sont pleinement conscients des écueils que représentent soit un rapprochement et une dépendance excessive envers les États-Unis soit la solitude stratégique. La voie du milieu semble donc, malgré le Brexit, se nommer *multi-bilatéralisme* et Europe. Ceci est vrai en matière militaire, avec la France par exemple, dans le prolongement des accords de Lancaster House dont nous célébrerons les dix ans cette année.

En fait, les Britanniques sont demandeurs de plus de coopération en matière de défense. Vous savez, nous commençons à bien nous connaître entre parlementaires français et britanniques. Notre coopération est d'ailleurs institutionnalisée à un niveau inédit et sans comparaison avec d'autres pays. Nous partageons des analyses très proches sur les équilibres géopolitiques et l'évaluation des menaces et nous avons une culture militaire commune très ancienne.

Quelles sont les relations de la commission avec ses homologues allemands, mais également au niveau européen ?

Nos rapports sont excellents. Nous organisons des déplacements ou des rencontres annuelles avec les commissions en charge de la Défense au sein du Bundestag. Ces réunions existent également avec nos homologues de la Chambre des Communes britannique. Elles constituent des moments privilégiés pour échanger sur la coopération industrielle et opérationnelle, comparer nos approches de ces questions, proposer des démarches communes.

Afin de renforcer le dialogue avec nos partenaires européens, j'ai souhaité créer des groupes de travail géographiques au sein de la commission de la défense. Cette forme de diplomatie parlementaire, en coordination avec le gouvernement et plus spécifiquement avec le ministère des Armées, semble pertinente pour faire progresser la coopération européenne en matière de défense. La constance et la confiance réciproque entre parlementaires qui se reconnaissent facilitera l'indispensable renforcement de nos relations.

Propos recueillis par Patrice Lefort-Lavauzelle

N° 202 - Janvier – Février – Mars 2020 - 12€

Magazine trimestriel



Défense

Les enjeux du désarmement international

Françoise Dumas,
présidente de la commission
de la défense et des forces armées

Les chercheurs Jean-Jacques Roche
et Benjamin Hauteouverture

L'Unité française de vérification
du ministère des Armées

Les armes des proto-États



© Claudine Laforgue

Nuclear II par László Moholy-Nagy

© Wikimedia Commons

FOCUS
Imaginaires nucléaires

OPINIONS& DÉBATS
Le pape François à Hiroshima
L'ICAN, Prix Nobel de la Paix 2017

COMMUNAUTE IHEDN
Auditeur en Polynésie après les
essais nucléaires